

Recensement de la population

Information sur les nouveautés du recensement de la population 2017

1. Prise en compte des changements effectués dans le bulletin individuel de l'enquête annuelle de recensement 2015

En 2015, le bulletin individuel a connu 3 changements importants ayant un impact sur la diffusion :

- la question sur l'état matrimonial a été modifiée. Elle comprend désormais 6 modalités, dont le PACS et le concubinage/union libre, afin de mieux appréhender les différentes formes de vie en couple.
- la nomenclature sur le diplôme a évolué afin de faciliter la codification en nomenclature internationale. La nouvelle nomenclature est en particulier plus détaillée pour les bac+3.
- l'évolution des pratiques a conduit à modifier la question sur le mode de transport principal pour aller travailler. La modalité « deux-roues » a été scindée en deux : le vélo et le deux-roues motorisé.

Du recensement millésimé 2013 au recensement millésimé 2016, les modalités de ces variables ont fait l'objet de regroupements pour assurer la jonction entre les deux versions de ces questions. Le recensement de la population 2017 est le premier à pouvoir diffuser ces variables avec l'intégralité des modalités qui figurent sur le bulletin individuel depuis 2015. Les tableaux mobilisant ces variables ont été modifiés en conséquence.

Les fiches conseils [« Activité, emploi, chômage »](#), [« Ménages et familles »](#) et [« Déplacements domicile – lieu de travail »](#) reviennent plus en détail sur ces changements.

2. Comparaisons sur 10 ans

Pour la première fois, plusieurs tableaux des chiffres-clés ainsi que l'ensemble des données des bases associées présentent une comparaison des données sur 3 millésimes (2007, 2012 et 2017). Cela concerne les thèmes « Population », « Couples, familles, ménage », « Logements », « Diplômes, Formation » et « Emploi, Activité ». Ces trois millésimes sont comparés dans une géographie unique, celle en vigueur au 1^{er} janvier 2020.